

Commune de PRADINES



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 Mars 2026.**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

L'an deux mille vingt- six, le dix mars les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, , FESSY Véronique, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, RIVIERE Mickaël, PatrickLARRAY, GASDON Maxime, Magali BOULLIER, SCHIMITZ Jean-Marc, GOUJON Mickaël.

Etait absente: SEIGNERET Ludivine.

Etaient absente ayant donné bon pour pouvoir : DENIS Sylvie (à Danielle LACOUR).

Secrétaire de séance : Véronique FESSY

Date d'envoi de la convocation : 05/03/2026.

A L' ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du Conseil Municipal.

Délibérations :

- ✓ Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget communal et assainissement.
- ✓ Affectation du résultat 2025 (communal et assainissement) .

Sujets à discuter :

- ✓ Point sur les travaux d'aménagement de la Place de Lavally
- ✓ Changement du mode de chauffage dans la salle de réunion du bâtiment utilisé par le Club de Foot.

Questions diverses.

✓ **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du Conseil Municipal.**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 09/02/2026 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

✓ **Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget communal et assainissement.**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Compte Financier Unique de la commune de PRADINES,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux et contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

BUDGET COMMUNAL**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE****Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N**

±

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 182 922,78	694 000,00	1 876 922,78
	Recettes réalisées	421 159,06	762 711,60	1 183 870,66
	Restes à réaliser	73 026,00	0,00	73 026,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 058 358,60	1 161 687,19	2 220 045,79
	Dépenses réalisées (1)	417 832,21	500 351,94	918 184,15
	Restes à réaliser	356 014,92	0,00	356 014,92
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	3 326,85	262 359,66	265 686,51
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-124 564,18	467 687,19	343 123,01
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	-121 237,33	730 046,85	608 809,52
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-282 988,92	0,00	-282 988,92
Résultat cumulé	Excédent /déficit	-404 226,25	730 046,85	325 820,60

BUDGET ASSAINISSEMENT**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE****Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice****N**

±

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	830 468,02	71 756,61	902 224,63
	Recettes réalisées (1)	830 468,02	78 479,45	908 947,47
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	894 115,37	78 116,71	972 232,08
	Dépenses réalisées	830 701,48	71 786,68	902 488,16
	Restes à réaliser	13 000,00	0,00	13 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-233,46	6 692,77	6 459,31
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	63 647,35	6 360,10	70 007,45
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	63 413,89	13 052,87	76 466,76
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-13 000,00	0,00	-13 000,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	50 413,89	13 052,87	63 466,76

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote** :

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 pour le budget communal de PRADINES.
- Approuve le Compte Financier Unique 2025 pour le budget Assainissement de PRADINES
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

.....
En annexe de ce PV, une présentation du CFU 2025 détaillée pour chaque budget, chaque section est jointe.

✓ **Affectation du résultat 2025 (communal et assainissement) .**

Monsieur le Maire informe que, conformément aux instructions comptables et après avoir approuvé les comptes financiers uniques 2025, il convient d'affecter les résultats de fonctionnement du budget général.

BUDGET GENERAL

Constatant que le compte financier unique 2025 fait apparaître **un déficit de la section d'investissement de 121 237,33 €**

Vu **l'état des restes à réaliser** au 31 décembre 2025 et des recettes restant à recevoir à la même date présentant **un solde négatif de 282 988,92 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au budget général **l'excédent de fonctionnement de 730 046,85 €** comme suit :

- Le déficit de la section d'investissement, soit 121 237,33 € sera repris en report au compte 001 (dépenses d'investissement) du Budget Primitif 2026.
- Affectation au financement du déficit de la section d'investissement du budget principal (compte 1068) de 404 226,25 €.
- Le solde, soit 325 820,60 €, sera repris en report à nouveau au compte 002 (recettes de fonctionnement) du Budget Primitif 2026.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Constatant que le compte financier unique 2025 fait apparaître un excédent de la section d'investissement de **63 413,89 €**

Vu **l'état des restes à réaliser** au 31 décembre 2025 et des recettes restant à recevoir à la même date présentant **un solde négatif de 13 000 €**.

Vu **l'excédent d'exploitation** dont le montant s'élève à **13 052,87 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- L'excédent de la section d'investissement, soit 63 413,89 € sera repris en report au compte 001 (Recettes d'investissement) du Budget Primitif 2026.
- L'excédent de la section de fonctionnement, soit 13 052,87 € sera repris en report au compte 002 (Recettes de fonctionnement) du Budget Primitif 2026.

- **Présentation de la synthèse financière et de l'analyse financière.**

Jean-Marc HETSCH, adjoint aux finances, présente la synthèse financière d'après les comptes administratifs 2023 et les comptes financiers uniques 2024 et 2025.

Ce document est consultable en Mairie et sur le site internet de la Mairie de Pradines.

Il présente également l'analyse financière à destination des élus, consultable en Mairie.

Sujets à discuter :

✓ **Point sur les travaux d'aménagement de la Place de Lavally**

Les travaux ont bien avancé :

Les bétons désactivés ont été réalisés fin février/début mars 2026. L'entreprise EUROVIA va poser le caniveau central dans la Rue du 14 juillet. PJA devrait intervenir prochainement pour la création de massifs végétaux. Une réunion de chantier aura lieu le jeudi 12/03/2026.

Un arrangement a été conclu avec une riveraine pour réaliser des travaux de finition devant sa propriété. La participation financière de la riveraine s'élève à 636 €. Le but était d'assurer une continuité esthétique et de créer une finition propre en "T" depuis le multi-services, tout en s'adaptant aux niveaux du terrain.

D'autres riverains ont exprimé le souhait que les travaux soient étendus devant leur propriété, mais cette demande n'a pas été retenue.

- Il a été noté qu'ils n'avaient pas été consultés spécifiquement sur ce point et n'avaient pas fait de demande lors de la réunion initiale avec tous les riverains avant le chantier.
- La décision a été prise de ne pas étendre le projet à ce stade, considérant que cela mènerait à devoir continuer jusqu'à l'école.
- Il a été souligné que le trottoir devant le bâtiment communal concerné mériterait également d'être refait, mais que cela devra être envisagé dans le cadre de projets futurs.

La gestion des nuisances pour les riverains est jugée globalement satisfaisante, malgré quelques gênes, notamment pour deux maisons situées à l'arrière du chantier.

Un problème d'égouts, signalé par un habitant de la rue de Lavally, s'est avéré provenir de sa propre installation et non des travaux.

✓ **Enrobé dans la rue de Péchenille**

Hubert MONDIERE dresse le compte-rendu suivant :

Les travaux d'enrobé pour la rue de Péchenille se dérouleront les 30 et 31 mars 2026.

La circulation sera perturbée le jour de l'application de l'enrobé, mais sera rétablie dès le lendemain.

Les riverains ont été prévenus des perturbations de circulation.

Les riverains intéressés par la réfection de leur entrée de propriété ont été contactés.

Il est confirmé que le ramassage des poubelles du jeudi ne sera pas affecté.

S'agissant de la nouvelle signalisation routière et les sens interdits au carrefour de la Rue de Péchenille et la rue du cimetière, la nouvelle configuration de la circulation nécessite une vigilance particulière concernant la priorité à droite.

Il est observé que les sens interdits, bien que les travaux ne soient pas terminés, ne sont actuellement pas respectés par de nombreux usagers, notamment ceux se rendant au cimetière. Il y a une préoccupation concernant le risque d'accident si ce comportement persiste après la fin des travaux. Il est suggéré que la position actuelle du panneau "Sens Interdit" est peut-être trop décalée et qu'il faudra s'assurer de son bon positionnement une fois les travaux achevés.

✓ **Décision sur l'emplacement d'un nouveau banc sur la place du 14 juillet.**

L'installation d'un banc fixe en béton est prévue sur la place du 14 juillet. La discussion porte sur son emplacement précis, qui sera décidé jeudi 12/03/2026.

✓ **Débat sur les options pour la sécurisation de la sortie de l'école primaire.**

Le projet de sécurisation de la sortie de l'école par des barrières est ré- abordé car la configuration actuelle n'est pas aux normes. Une proposition est d'ajouter trois barrières (similaires à celles du préau) pour canaliser les enfants vers le passage piéton.

Le débat porte sur le positionnement des barrières, avec plusieurs options envisagées (alignées avec le mur, en bord de chaussée, en quinconce) pour concilier sécurité, cheminement piéton (passage pour camions et engins) et esthétique.

La complexité est de maintenir un passage suffisant pour les piétons tout en tenant compte du trottoir surélevé et de ne pas gêner les livraisons.

La conversation s'oriente vers les détails pratiques de la barrière, notamment sa nature amovible et son impact sur le stationnement. L'objectif principal de la barrière est d'empêcher les voitures de se garer à cet endroit aux heures de sortie. Une suggestion est d'installer une borne au bout du trottoir pour compléter le dispositif. Il est souligné que le positionnement doit permettre le passage des camions de collecte des ordures ménagères et des véhicules de chantier livrant des matériaux pour les nouvelles constructions. Des modèles de barrières amovibles avec une clé spécifique (similaire à celle pour les poubelles) sont mentionnés comme une solution possible. Les participants débattent de l'emplacement précis de la barrière pour optimiser la sécurité des enfants et la circulation des piétons. L'objectif est de canaliser les piétons (parents et enfants) dans un espace sécurisé par la barrière et de les guider vers le passage piéton.

Plusieurs positionnements sont envisagés :

- Décaler la barrière pour l'aligner avec l'espace vert.
- L'étendre jusqu'au poteau, le long du passage piéton.
- La décaler en bordure de l'espace vert.

Une contrainte majeure est de maintenir une largeur de passage réglementaire de 1,40 m pour les piétons.

Pour empêcher le stationnement gênant, il est suggéré d'ajouter une ou deux bornes supplémentaires.

Il est jugé nécessaire de se rendre sur place pour mieux évaluer la situation.

L'accès PMR, devant le cabinet de kinésithérapie, sera créé en enrobé à gravillon rouge pour le desservir, suite à leur demande. La solution technique proposée (plateau en enrobé avec bordure) est approuvée pour environ 2000€, jugée plus durable et esthétique qu'une plateforme en aluminium. Le Conseil Municipal approuve cette solution. Les travaux seront engagés pour optimiser les coûts.

✓ **Changement du mode de chauffage dans la salle de réunion du bâtiment utilisé par le Club de Foot.**

L'association de football a demandé l'autorisation d'installer une climatisation réversible récupérée, à ses frais et de repeindre ses locaux (travaux par les membres). Elle sollicite une prise en charge de la commune pour l'achat de la peinture, le remplacement des VMC défectueuses, qui sont sources de moisissures, et des radiateurs défectueux dans les vestiaires. Patrick LARRAY précise que le problème d'humidité est récurrent et les VMC actuelles sont inefficaces.

Il est suggéré de mener une évaluation globale des travaux nécessaires pour le bâtiment, incluant une isolation par l'extérieur. Il sera nécessaire de demander des devis.

La commune autorise l'association de football à installer la climatisation réversible à ses frais.

Le Maire conclut qu'il sera nécessaire d'inscrire ces sommes pour la VMC, les radiateurs et la peinture au prochain BP 2026 soumis au vote de la nouvelle équipe municipale.

Questions diverses.

- Conseil d'école du 10/3/26 :

Danielle LACOUR présente un compte-rendu du Conseil d'école qui s'est tenu le jour même à 18h00. La sauvegarde de la cinquième classe est menacée, la décision dépendant de deux inscriptions. L'effectif actuel est de 100 élèves, avec 15 départs en sixième prévus pour seulement 12 nouvelles arrivées confirmées. Le conseil demande d'encourager activement les nouvelles familles de Pradines avec de jeunes enfants à venir inscrire leurs enfants à l'école. La directrice a préparé une note rappelant la nécessité d'inscrire les enfants pour la rentrée. Cette note sera destinée à être publiée sur Facebook et Panneau Pocket pour informer les nouvelles familles.

De plus, les besoins de l'école en matière de fenêtres, d'obscurcissement et de sécurité ont été examinés. Lors du conseil d'école, le personnel a de nouveau exprimé le besoin de rideaux ou d'une solution pour les fenêtres afin d'assurer l'obscurité et la discrétion (plan Vigipirate). La solution envisagée est d'appliquer des films sur les vitres, à l'instar de ce qui a été fait à la salle des fêtes. Mais un problème a été identifié : les rideaux existants dans les salles de Séverine et Laetitia ne sont pas conformes aux normes anti-feu, ce qui nécessitera leur remplacement. Il est conclu qu'un budget devra être prévu pour équiper toutes les fenêtres. Véronique Fessy mentionne avoir déjà demandé un devis à Valentin PIVERT pour ces films, mais le projet a été mis en attente. Il existe des normes spécifiques et des teintes réglementaires pour les films dans les écoles, limitant le choix. Une discussion a lieu sur l'impact visuel des films, certains regrettant de ne plus voir les enfants depuis la rue, tandis que d'autres soulignent l'importance de la sécurité (alertes intrusion) et de la tranquillité du personnel. En conclusion, une demande de devis auprès de Valentin PIVERT sera refaite afin d'inscrire cette dépense au BP 2026. Et il conviendra de demander à la directrice quelles fenêtres sont concernées.

Le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour le temps consacré durant ce mandat et souhaite une bonne continuation aux membres poursuivant leur engagement.

La séance est levée à 22h30.